

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1530399X

Direction déléguée aux opérations.
Secrétariat général.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue sa signature à deux agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)

Direction du réseau médical et des opérations de gestion du risque (DMGR)

M. le docteur Jean-Paul PRIEUR

Décision du 1^{er} avril 2015

La délégation de signature accordée à M. le docteur Jean-Paul PRIEUR par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. le docteur Jean-Paul PRIEUR, directeur du réseau médical et des opérations de gestion du risque (DDO), pour signer :

- la correspondance d'ordre interne de la direction du réseau médical et des opérations de gestion du risque ;
- les lettres-réseau et les enquêtes/questionnaires relevant de la direction du réseau médical et des opérations de gestion du risque ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

En matière de marchés publics, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à M. le docteur Jean-Paul PRIEUR, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 millions d'euros TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 350 000 euros TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction.

Délégation de signature est accordée à M. le docteur Jean-Paul PRIEUR, directeur du réseau médical et des opérations de gestion du risque (DDO), pour signer les attestations de participation à un programme de développement professionnel continu délivrées par la CNAMTS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction des ressources humaines de l'établissement public (DRHEP)

Département de la gestion du personnel (DGP)

Division de la paie et gestion administrative du personnel (DPGAP)

Mme Monique SEVAULT

Décision du 27 avril 2015

La délégation de signature accordée à Mme Monique SEVAULT par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Monique SEVAULT, responsable de la division de la paie et gestion administrative du personnel au sein du département de la gestion du personnel, SG/DRHEP, pour signer :

- tout document élaboré dans le cadre du départ d'un agent, quel qu'en soit le motif;
- tout document en lien avec la gestion administrative du personnel;
- les pièces comptables : ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, d'un montant allant jusqu'à 3 000 000 € (trois millions d'euros), émis par le département de la gestion du personnel;
- les correspondances diverses relevant du champ de compétence du département de la gestion du personnel, n'engageant pas de décision de principe;
- les notifications de créances aux agents d'un montant allant jusqu'à 5 000 € (cinq mille euros).

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département de la gestion du personnel, SG/DRHEP, délégation de signature est accordée à Mme Monique SEVAULT pour signer les déclarations sociales et fiscales aux organismes sociaux.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.